

Réf : CCRH/

Compte-rendu
du Conseil Communautaire du 21 juin 2016 à 18H10,
Salle du Conseil Municipal de la commune de Saint-Thomé.

PRESENTS :

NOM	FONCTION	ORGANISME
BOSQUET Christian	Maire-Vice-Président.	Mairie d'Aubignas.
BOUNIARD Philippe	Conseiller Municipal-Délégué Communautaire.	Mairie d'Alba La Romaine.
BRESOLIN Thierry	Conseiller Municipal-Délégué Communautaire.	Mairie de Le Teil.
BROC Jean-Claude	Adjoint-Délégué Communautaire.	Mairie de Le Teil.
CHABAL Gérard	Adjoint-Délégué Communautaire	Mairie de Valvignères.
CHAMBERT Yves	Conseiller Municipal-Délégué Communautaire.	Mairie de Le Teil.
COTTA Rachel	Conseillère Municipale-Déléguée Communautaire.	Mairie de Le Teil.
CURTIUS-LANDRAUD Patricia	Adjointe-Déléguée Communautaire.	Mairie de Le Teil.
DE MERCOYROL DE BEAULIEU Françoise	Adjointe-Déléguée Communautaire.	Mairie de Saint-Thomé.
GALAMIEN Nathalie	Conseillère Municipale-Déléguée Communautaire.	Mairie de Le Teil.
GOUNON Jean-Yves	Adjoint-Délégué Communautaire.	Mairie de Valvignères.
GRIFFE Gérard	Conseiller Municipal-Délégué Communautaire.	Mairie de Le Teil.
JOUVE Michel	Adjoint-Délégué Communautaire.	Mairie de Le Teil.
LEBRAT Jacques	Maire-Vice-Président	Mairie de Valvignères.
MICHEL Jean-Paul	Conseiller Municipal-Délégué Communautaire.	Mairie de Le Teil.
NOËL Bernard	Adjoint-Président.	Mairie de Le Teil.
PETITJEAN Gilbert	Maire-Vice-Président.	Mairie de Saint-Thomé.
PEVERELLI Olivier	Maire-Vice-Président.	Mairie de Le Teil.
RODRIGUES DE JESUS Nathalie	Conseillère Municipale-Délégué Communautaire.	Mairie d'Aubignas.
TESTON Joël	Adjoint-Délégué Communautaire.	Mairie d'Alba La Romaine.
VILLARD Serge	Adjoint-Délégué Communautaire.	Mairie d'Aubignas.
TOLFO Pascale	Adjointe-Déléguée Communautaire.	Mairie de Le Teil.
VOLLE André	Maire-Vice-Président.	Mairie d'Alba La Romaine.
OZIL Guillaume	Directeur Général des Services	EPCI Rhône-Helvie.

Secrétaire de séance : M Gérard GRIFFE.

Absents excusés avec procuration :

Madame Christiane CROZIER ayant donné procuration à Monsieur André VOLLE.

Madame Monique BEUGNET ayant donné procuration à Monsieur Joël TESTON.

Monsieur Michel JOUVE ayant donné procuration à Monsieur Gérard GRIFFE.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rhône-Helvie s'est réuni en session ordinaire salle du Conseil Municipal de la commune de Saint-Thomé sous la présidence de Monsieur Bernard NOËL.

En ouverture de cette séance le Conseil Communautaire a désigné Monsieur Gérard GRIFFE en tant que secrétaire de séance.

Le Compte-rendu du Conseil Communautaire du 06/04/2016 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

Avant de passer aux dispositions juridiques et budgétaires inscrites à l'ordre du jour le Président Monsieur Bernard NOËL a fait état en qualité de Pouvoir Adjudicateur des marchés à procédures adaptées conclus par l'EPCI Rhône-Helvie depuis la session du conseil communautaire du 06/04/2016 :

MARCHES PUBLICS A PROCEDURE ADAPTEE PASSES ENTRE LE 07/04/2016 ET LE 21/06/2016

INTITULE DU MARCHÉ	TITULAIRE DU MARCHÉ	SERVICE	DATE	MONTANT TTC
AVENANT MSP LE TEIL (Lot N°1)	SILLAC	MSP	18/04/2016	+ 1 246.58 € TTC (59 595.98 € TTC au lieu de 58 349.40 € TTC)
AVENANT MSP LE TEIL (Lot N°4)	PIOVESAN	MSP	30/05/2016	+ 2820 € TTC (78420 € TTC au lieu de 75 600 € TTC)
AVENANT MSP LE TEIL (Lot N°2)	ESCHARAVIL	MSP	14/06/2016	+ 655.20 € TTC (93730.80 € TTC au lieu de 93 075.60 € TTC)
AVENANT MSP LE TEIL (Lot N°3)	THEROND	MSP	14/06/2016	-3 499.20 € TTC (17 986.80 € TTC au lieu de 21 486.00€ TTC)
AVENANT MSP LE TEIL (Lot N°7)	ASGTS	MSP	20/06/2016	+1502.36 € TTC (90 787.11 € au lieu de 89 284.75 € TTC)

Les disposition juridiques et budgétaires suivants ont ensuite étaient approuvées par les membres présents du conseil communautaire :

Disposition d'ordre budgétaire :

55- Décision Modificative N°01 Budget PRINCIPAL 2016.

La disposition précitée portant sur des modifications en section de fonctionnement et d'investissement du Budget PRINCIPAL 2016 a été approuvée à l'unanimité par les membres présents de l'organe délibérant.

Madame Patricia CURTIUS-LANDRAUD arrivée après le vote de la disposition précitée a participé au vote des dispositions juridiques et budgétaires suivantes :

Dispositions d'Ordres Juridiques :

Administration Générale :

35- Avis sur le projet d'arrêté de périmètre de fusion des Communautés de Communes Rhône-Helvie et Barrès-Coiron dans le cadre du SDCI de l'Ardèche.

Le Président a rappelé la réception en date du 15/04/2016 de l'arrêté préfectoral relatif au projet de périmètre portant sur la fusion entre les Communautés de Communes Barrès-Coiron et Rhône-Helvie. Il a indiqué que le délai était de 75 jours à compter de cette date pour que les conseils communautaires émettent un avis et que les conseils municipaux des communes fassent part de leur accord ou désaccord.

Monsieur Jacques LEBRAT Maire de Valvignères et vice-président de la Communauté de Communes Rhône-Helvie a indiqué que le conseil municipal de la commune de Valvignères avait délibéré contre le projet de fusion au motif notamment que cette fusion risquée d'entraîner une sous-représentation au niveau des instances décisionnaires des petites communes.

Madame Rachel COTTA et Monsieur Yves CHAMBERT sont eux aussi intervenus en précisant qu'ils s'abstiendraient dans le cadre du vote de cette disposition en mettant en mettant en avant notamment le délai trop court d'un an pour organiser cette fusion et en contestant les modalités de désignation des représentants des instances décisionnaires.

Cette disposition a été votée à la majorité (7 abstentions).

36- Rétrocession d'un tènement immobilier Rue Vincent TOUCHET sur la commune de Le Teil à l'office HLM ARDECHE HABITAT.

Sur ce point, le Président Bernard NOËL a fait état sur ledit tènement du projet d'ARDECHE HABITAT dans le cadre du dispositif ANRU portant sur la création de 16 logements et de locaux commerciaux en rez de chaussée.

Monsieur Olivier PEVERELLI a indiqué que dans le cadre du dispositif ANRU le Conseil Départemental de l'Ardèche avait voté une enveloppe de subvention de 500K€ dont 192K€ dédiés à cette opération mixte de logements et locaux commerciaux.

Il a rappelé que l'enveloppe du Conseil départemental intervenait en complément de financements de l'ANAH et de l'ANRU tout en indiquant que la commune de Le Teil et la Communauté de Communes Rhône-Helvie étaient toujours en attente d'un positionnement de la Région sur l'octroi de financements sur le volet opérationnel.

Monsieur Yves CHAMBERT est intervenu sur la question du nombre de logements projetés et sur la hauteur de l'immeuble. Monsieur Olivier PEVERELLI n'ayant pas pris part au vote, la présente disposition a été approuvée à l'unanimité des votants.

37- Prise en charge de frais pour les organisations syndicales représentatives dans le cadre de l'exercice du dialogue social.

La présente disposition a été approuvée à l'unanimité par les membres présents en exercice.

Aménagement de l'Espace :

38- Création d'un Syndicat Mixte porteur du SCOT sur le territoire Sud Drôme-Sud Est Ardèche-Haut Vaucluse.

Le Président Bernard NOËL a rappelé l'Arrêté inter préfectoral n°2016 147-0016 du 30 mai 2016 pris par les préfets des départements l'Ardèche de la Drôme et du Vaucluse et entérinant le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale sur le Sud Drôme-Sud-Est Ardèche-Haut Vaucluse composé de 11 EPCI.

Il a indiqué que le conseil communautaire devait se prononcer sur la création d'un syndicat mixte porteur de ce SCOT et sur le projet de statuts.

Il a précisé que pour les Communautés de Communes et en vertu des dispositions de l'article L.5214-217 du CGCT (sauf dispositions statutaires contraires), l'accord à la majorité qualifiée de leurs communes membres les autorisant à adhérer au syndicat mixte à créer était nécessaire (celles-ci devant se prononcer dans un délai de 3 mois).

La présente disposition ayant été approuvée à l'unanimité des membres présents (Monsieur Olivier PEVERELLI ayant dû s'absenter de l'assemblée n'a pas pris part au vote).

Les dispositions juridiques et budgétaires suivantes ont été approuvées à l'unanimité par les membres présents :

Logement et Cadre de vie :

39- Convention d'abattement Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties dans le cadre des quartiers prioritaires « Cœur de Ville » et « Sud Avenir » de Le Teil au titre de la politique de la ville.

Madame Pascale TOLFO Adjointe en charge de la politique de la ville sur la commune de Le Teil a indiqué aux membres présents que l'abattement sur la base d'imposition TFPB était de 30% pour les logements situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville institué par la loi de finance 2015.

L'objectif de cet abattement notamment pour les organismes HLM co-responsables au côté des collectivités locales, de l'Etat et des autres acteurs des quartiers est l'amélioration de la qualité de vie urbaine.

Pour ARDECHE HABITAT l'estimation du montant de l'abattement annuel de TFPB est de 42 000€ sur les QPV « Cœur de ville » et « Sud Avenir ». En contrepartie ARDECHE HABITAT mettra en place sur les QPV des actions adaptées au fonctionnement social du quartier, contribuant à la tranquillité résidentielle, au développement du vivre ensemble, à la concertation ainsi que des travaux d'entretien, de maintenance concourant à l'amélioration du cadre de vie.

40- Convention avec SOLHIA ARDECHE dans le cadre du fonctionnement du Service Logement des Jeunes.

Personnel :

41- Autorisation d'absence des agents dans pour don du sang.

Tourisme :

42- Convention avec le SYMPAM pour le portage d'un poste de contractuel chargé de mission dans le cadre de la candidature au label « Vignobles et Découverte ».

Culture :

43- Demande de subvention auprès du département pour le poste de coordinateur du réseau de lecture publique pour l'année 2016.

44- Demande de subvention pour le musée auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre de l'appel à projet 2016 "Mémoires du XXe siècle en Auvergne-Rhône-Alpes", pour soutenir le projet de cycle d'évènements "Art et résistance" comprenant une exposition temporaire, une conférence, un festival du film historique et un spectacle-chorale.

45- Subvention à l'association Ardèche Image dans le cadre du dispositif EAC.

46- Subvention à la SMAC 07 dans le cadre du dispositif EAC.

47- Subvention à l'association « Actes en Drôme » dans le cadre du dispositif EAC.

48- Subvention à l'association « Belle aire » dans le cadre du dispositif EAC.

49- Demande de subvention à la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre de « Médiation Cinéma ».

50- Demande de subvention à la Fondation Carasso dans le cadre de la mise en place d'actions culturelles.

Jeunesse :

51- 1ère répartition de l'enveloppe subvention dans le cadre de l'Appel à projets Jeunes 2016.

52- Avenant N°01 à la convention d'objectifs signée avec l'association CLEFS.

Dispositions d'ordres Budgétaires :

53- Fixation des montants d'Attribution de compensation reversés aux communes au titre de l'année 2016.

54- Dotation de Solidarité Communautaire à reverser aux communes au titre de l'année 2016.

Divers :

56- Subvention exceptionnelle au HB07 dans le cadre de l'organisation d'un 1^{er} sandball.

Le Président a ensuite levé la séance à 19h00.

Le Secrétaire de Séance.
M. Gérard GRIFFE.



RHÔNE-HELVIE
Communauté de Communes

Le Président.
M. Bernard NOËL



RHÔNE-HELVIE
Communauté de Communes